



Irish Banking
Culture Board
(IBCB)

Guide du compte bancaire de base





Qu'est-ce qu'un « compte bancaire de base » ?

Tous les ressortissants de l'UE ont le droit de disposer d'un « compte bancaire de base », quels que soient leur situation financière ou leur lieu de résidence dans l'UE.

Un « compte bancaire de base » est un compte courant qui vous donne accès aux services bancaires essentiels au quotidien si, à l'heure actuelle, vous ne possédez pas de compte bancaire en Irlande.

Ce guide s'adresse aux personnes qui souhaitent ouvrir un compte bancaire de base ou qui en ont besoin.

Il explique :

- comment contacter une banque
- ce à quoi vous attendre
- ce que vous devez faire.

L'IBCB et nos banques membres veulent encourager l'accès aux services bancaires afin que tout le monde puisse bénéficier de services financiers.



En quoi un compte bancaire de base peut-il m'être utile ?

Un compte bancaire permet à chacun de gérer son argent efficacement et en toute sécurité. Le personnel de banque vous aidera à déterminer le type de compte bancaire le mieux adapté à vos besoins. En disposant d'un compte bancaire, vous pourrez obtenir les produits et services financiers dont vous avez besoin.

Un compte bancaire de base vous permettra :

- de recevoir de l'argent (par exemple, salaire ou prestations sociales)
- de protéger votre argent
- d'effectuer des paiements (y compris avec une carte de débit)
- de retirer et déposer de l'argent liquide
- d'utiliser des services bancaires en ligne ou sur mobile.

Aucuns frais de tenue de compte ou de gestion courante ne sont appliqués durant les 12 premiers mois suivant l'ouverture d'un compte bancaire de base. Avant d'ouvrir votre compte, consultez votre banque pour savoir si d'autres frais s'appliquent.

Votre banque peut expliquer ce qui arrivera au bout de 12 mois.

Le compte bancaire de base n'inclut pas d'autorisation de découvert.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de la banque avec laquelle vous traitez.



Comment puis-je ouvrir un compte bancaire de base ?

L'ouverture d'un compte bancaire de base est soumise à des règles. Certaines peuvent varier en fonction de la banque que vous choisissez. Le personnel de banque peut vous en parler.

Les règles suivantes s'appliquent à toute personne souhaitant ouvrir un compte bancaire de base.

- Vous devez avoir un certain âge minimum ; cela est précisé dans les conditions générales de votre banque.
- Vous devez résider légalement dans l'Union européenne.
- Vous ne pouvez pas déjà avoir un compte courant ou un compte de paiement en République d'Irlande.

Si vous avez déjà un compte, mais avez besoin d'en ouvrir un nouveau, parlez-en à votre banque.

Vous devez prouver votre identité et votre adresse

Les banques sont tenues par la loi de confirmer votre identité et de vérifier votre adresse. Il s'agit d'une exigence prévue par la législation relative au blanchiment d'argent et à la prévention de la fraude. Cela signifie que, pour ouvrir un compte bancaire de base, vous devez fournir des documents attestant votre identité et votre adresse.

Pour prouver votre identité à votre banque, vous pouvez lui présenter, par exemple, votre :

- passeport
- permis de conduire.

Pour le justificatif de domicile, vous pouvez présenter, par exemple :

- une facture récente d'un service public (par exemple facture de gaz ou d'électricité)

Les banques peuvent accepter d'autres formes d'identification ou d'autres justificatifs de domicile. Cela peut varier selon la banque. Contactez les différentes banques ou consultez leurs sites Internet pour connaître les documents acceptés. Les banques comprennent que certaines personnes n'ont pas de passeport ou de permis de conduire, ou de facture de services publics indiquant leur adresse. Votre banque peut essayer de procéder avec les documents d'identification dont vous disposez. L'ouverture du compte peut prendre un peu plus de temps si vous présentez d'autres formes d'identification.

Différentes méthodes pour ouvrir votre compte

Les banques proposent généralement plusieurs méthodes pour ouvrir un compte bancaire de base. Vous pouvez vous rendre dans votre agence locale ou contacter votre banque par téléphone. Vous pouvez également faire une demande sur le site ou l'application mobile de la banque de votre choix.

Vous devrez soumettre une demande

Vous devez remplir une demande pour transmettre à la banque les informations nécessaires vous concernant, notamment :

- votre nom
- votre adresse
- votre date de naissance.

Le personnel de banque peut vous aider à effectuer la demande.

Vous aurez besoin de certains documents

Vous devrez peut-être apporter vos documents à la banque. Si vous devez vous rendre en agence ou au guichet de la banque pour présenter vos documents, vous devrez généralement prendre rendez-vous pour effectuer la demande. Dans ce cas, il convient de consulter la banque au préalable pour connaître les documents à apporter.

Vous pouvez vous faire accompagner

Vous pouvez venir accompagné(e) d'une personne qui vous aidera à effectuer votre demande. La banque peut demander à cette personne de lui présenter une pièce d'identité telle qu'un passeport ou un permis de conduire.

Une fois que vous aurez rempli la demande et fourni les documents nécessaires, la banque peut traiter votre demande.

Autres comptes et services bancaires

Les banques proposent également une gamme d'autres comptes pour répondre à vos besoins financiers. Il peut s'agir des éléments suivants :

- autres types de comptes courants
- compte d'épargne
- prêts personnels
- prêts hypothécaires
- cartes de crédit
- assurance personnelle
- produits de planification financière (par exemple retraite).

Vous devez respecter certaines conditions pour pouvoir obtenir les services suivants :

- prêts personnels
- prêts hypothécaires
- cartes de crédit.

La banque que vous aurez choisie vous fournira des informations concernant :

- le coût du crédit bancaire
- les conditions générales
- les frais et les tarifs.

Cela vise à vérifier que vous avez les moyens de payer les produits que vous choisissez.



Comment contacter une banque ?

Banque	Numéro de téléphone	Site Internet
AIB	0818 724 020	https://aib.ie/our-products/current-accounts/basic-bank-account
Bank of Ireland	0818 354 454	https://personalbanking.bankofireland.com/bank/current-accounts/basic-bank-account/features-benefits/
EBS	0818 654 322	https://www.ebs.ie/daily-banking/ebs-moneymanager-account-and-debit-card
KBC	Ouverture de compte bancaire : 1800 51 52 53 Service à la clientèle : 1800 93 92 44	https://www.kbc.ie/en-US/current-account/basic
Permanent TSB	1800 928 939	https://www.permanenttsb.ie/everyday-banking/current-accounts/basic-payment-account/

Sur les sites Internet des banques, vous trouverez l'agence ou le guichet le plus proche de chez vous ainsi que les modalités de prise de rendez-vous pour l'ouverture d'un compte. Les banques doivent respecter les règles de protection des consommateurs qui protègent les clients. Votre banque peut vous expliquer ces règles.

Autres formes de soutien disponibles

Outre l'aide apportée par les banques, il existe des organismes indépendants que vous pouvez contacter pour obtenir plus d'informations sur les produits et services bancaires.

Competition and Consumer Protection Commission (CCPC)

La CCPC (Commission de protection des consommateurs et de la concurrence) fournit en toute indépendance aux consommateurs des informations concernant :

- leurs droits
- les finances personnelles
- la sécurité des produits.

Elle utilise pour cela différents canaux :

- une ligne d'assistance téléphonique destinée aux consommateurs
- son site Internet
- des campagnes de sensibilisation
- des initiatives d'éducation financière.

La CCPC décrit en détail les produits bancaires proposés. Elle compare :

- les principales caractéristiques

- les frais
- les tarifs bancaires.

Sur sa page comparative des comptes bancaires personnels, la CCPC fournit un outil que vous pouvez utiliser pour comparer les comptes bancaires de base. Vous pouvez y accéder via ce lien :

<https://www.ccpc.ie/consumers/money-tools/current-account-comparison/>

<https://www.ccpc.ie>

Citizens Information Board

Le Citizens Information Board (Conseil d'informations aux citoyens) est un organisme de droit public qui fournit des informations, des conseils et une assistance dans un vaste éventail de services publics et sociaux.

Son site Internet présente de nombreuses informations sur les services disponibles en Irlande :

www.citizensinformation.ie

Le Citizens Information Board soutient également le réseau de centres d'information du citoyen (Citizens Information Centres) et le service téléphonique d'information du citoyen (Citizens Information Phone Service) :

0818 07 4000

<http://www.citizensinformationboard.ie/>

Money Advice and Budgeting Service (MABS)

Le MABS (Service de conseil financier et de gestion budgétaire) est également soutenu par le Citizens Information Board. Depuis plus de 25 ans, le MABS aide les personnes en situation d'endettement.

Vous pouvez obtenir des conseils impartiaux du MABS pour vous aider à gérer votre argent et à maîtriser votre endettement. Il offre une assistance :

- en ligne
- par téléphone
- en consultation directe.

Le MABS est un service gratuit, confidentiel et indépendant.

Numéro de téléphone :
0818 07 2000

<https://mabs.ie/>

Financial Services and Pensions Ombudsman (FSPO)

Le FSPO (Médiateur des services financiers et des pensions) assiste gratuitement les personnes qui ont porté plainte contre leur banque, mais qui n'ont pas obtenu satisfaction à l'issue de la procédure.

<https://www.fspo.ie/>

À propos de l'Irish Banking Culture Board

Irish Banking Culture Board

Ce conseil a été créé à titre d'initiative indépendante du secteur. Il est entièrement financé par les cinq banques de détail présentes en Irlande :

- Allied Irish Banks
- Bank of Ireland
- KBC Bank Ireland
- Permanent TSB
- Ulster Bank.

Il a pour objectif de rétablir la confiance dans le secteur bancaire en montrant le changement au niveau des comportements et de la culture globale.

<https://www.irishbankingcultureboard.ie/>

